

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for scanning. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of scanning are checked below.

L'Institut a numérisé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de numérisation sont indiqués ci-dessous.

- Coloured covers /
Couverture de couleur
- Covers damaged /
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated /
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing /
Le titre de couverture manque
- Coloured maps /
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black) /
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations /
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material /
Relié avec d'autres documents
- Only edition available /
Seule édition disponible
- Tight binding may cause shadows or distortion
along interior margin / La reliure serrée peut
causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la
marge intérieure.

- Additional comments /
Commentaires supplémentaires:

Pagination continue.

- Coloured pages / Pages de couleur
- Pages damaged / Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated /
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached / Pages détachées
- Showthrough / Transparence
- Quality of print varies /
Qualité inégale de l'impression
- Includes supplementary materials /
Comprend du matériel supplémentaire

- Blank leaves added during restorations may
appear within the text. Whenever possible, these
have been omitted from scanning / Il se peut que
certaines pages blanches ajoutées lors d'une
restauration apparaissent dans le texte, mais,
lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas
été numérisées.

GAZETTE DES CAMPAGNES

JOURNAL DU CULTIVATEUR ET DU COLON PARAISANT TOUS LES JEUDIS

Rédacteur-Propriétaire :

FIRMIN H. PROULX.

L'abonnement peut dater du 1er de chaque mois, ou commencer avec le 1er numéro de l'année. On ne s'abonne pas moins que pour un an. L'avis de discontinuation doit être donné par écrit, au Bureau du soussigné, UN MOIS avant l'expiration de l'année d'abonnement, et les arrérages alors devront avoir été payés ; si non, l'abonnement sera censé continuer, malgré même le refus de la Gazette au Bureau de Poste. Tout ce qui concerne la rédaction et l'administration de ce journal doit être adressé à FIRMIN H. PROULX, Rédacteur-Propriétaire.



ANNONCES :

Première insertion 10 centins par ligne
Deuxième insertion, etc. 3 centins par ligne

Pour annonces à long terme, conditions libérales.

Ceux qui désirent s'adresser tout particulièrement aux cultivateurs pour la vente de terres, instruments d'agriculture, etc., etc., trouveront avantageux d'annoncer dans ce journal.

MM J. B. Rolland & Fils, libraires à Montréal
M. J. A. Langlais, libraire à St. Roch de Québec
ont bien voulu se charger de l'agence de la "Gazette des Campagnes."

Amédée Marsan for L'Assomption

ABONNEMENT : } Si la guerre est la dernière raison des peuples, l'agriculture doit en être la première } ABONNEMENT
\$1 PAR AN } Emparons-nous du sol, si nous voulons conserver notre nationalité. } \$1 PAR AN

SOMMAIRE

Revue de la semaine : Les membres de l'Assemblée Législative de Québec se réunissent de nouveau après un ajournement de deux mois ; résolutions de l'Hon. M. Joly au sujet du retard apporté par le Conseil Législatif dans l'adoption du bill des subsides ; amendement proposé par M. Flynn aux résolutions de l'Hon. M. Joly, et adopté par un vote de 35 contre 39 ; résignation du Cabinet Joly ; l'Hon. M. Chapleau est appelé à former un nouveau Cabinet ; noms des nouveaux ministres ; clôture de la 2me Session du 4me Parlement.— Convention nationale de 1880 à Québec.— Considérations sur la Société coopérative de colonisation de Montréal, par M. l'écrivain du journal *Le Nord*.

Causerie agricole : Du drainage ; ses avantages et quels sont les sols où il convient de l'appliquer.

Sujets divers : Conservation des pommes de terre contre la pourriture.— Conservation des pommes de terre pour semence.— Du labourage et de l'écobuage.— Engrais-os.— Culture améliorée.— Nécessité d'avoir des étables saines.— Demandes de renseignements : Où l'on peut se procurer des animaux de choix.

Choses et autres.— Utilité des engrais.— Tabac canadien ; succès obtenu dans ce genre de culture par L. N. Gauvreau, écri, de l'Isle-Verte.— Clôture durable.— Gain en faveur des cultivateurs par la hausse du beurre et du fromage sur nos marchés.

Recettes : Contusions guéries par l'huile d'olives.— Remède contre les contusions meurtrissures.

Annonces : Soumissions demandées pour le phare de "Pointe Fame."— Avantages offerts par la souscription au journal *The Scientific American*, publié à New-York.— Apprentis demandés.— Soumissions demandées pour travaux de l'élargissement du Canal Welland.— Soumissions pour travaux dans la Colombie Anglaise.

Nous informons ceux qui désirent s'abonner à la Gazette des Campagnes que nous leur expédierons, avec les 1ers numéros de la Gazette, 17e année, le commencement du feuilleton *Les Compagnons de Minuit*, afin qu'ils puissent avoir cette histoire au complet, l'abonnement devant alors dater du 11 juin dernier. Ou pourra aussi faire dater l'abonnement de la date où on en fait la demande ; il faudra alors l'indiquer.

REVUE DE LA SEMAINE

Le 28 octobre dernier, l'Assemblée Législative de Québec se réunissait après un ajournement de deux mois et au milieu d'une profonde anxiété.

Dès l'ouverture de la séance de ce même jour l'honorable M. Joly propose : Que cette chambre ne procède pas maintenant aux ordres du jour, mais qu'il soit

" Résolu, Que le 27 août dernier, le bill des subsides pour l'année financière finissant le 30 juin 1880 fut lu pour la troisième fois et passé par cette Chambre.

" Que le 28 août dernier le Conseil Législatif ainsi qu'il appert par les Votes et Délibérations du dit Conseil dont le rapport est imprimé et publié sous son autorité, a voté une adresse à Son Honneur le Lieutenant-Gouverneur dans laquelle le Conseil déclare qu'il croit de son devoir de retarder l'adoption du bill des subsides, jusqu'à ce qu'il ait pu à Son Honneur de choisir de nouveaux aviseurs constitutionnels, dont la conduite puisse justifier le Conseil de leur confier l'administration des deniers publics.

" Que le Conseil Législatif en retardant l'adoption du bill des subsides, comme il l'a fait, jusqu'à ce qu'il ait pu à Son Honneur de choisir de nouveaux aviseurs constitutionnels, a empiété sur les droits et les prérogatives de la branche élective de la Législature et a usurpé une autorité qui ne lui appartient pas.

" Que pour donner plus d'effets à sa protestation et affirmer pratiquement ses droits : cette chambre confirme les votes des subsides qu'elle a déjà donnés, et s'engage d'indemniser le gouvernement pour toutes dépenses qu'il pourra faire à même les subsides octroyés par elle à Sa Majesté le 27 août dernier."

M. Lynch propose un amendement, secondé par M. Flynn, la résolution suivante : " Que, vu que cette chambre désire revendiquer le plus solennellement possible tous ses droits constitutionnels, pouvoirs et privilèges concernant les subsides ou autre affaire, qu'elle soit en même temps d'opinion, vu les diffi-

cultés et la position critique de la province pour son bien, sans esprit de parti, et de manière à mettre fin au règne de politique outrée et à l'agitation causée par le conflit entre la Chambre d'assemblée et le Conseil Législatif qui est au détriment des intérêts de la Province.

"Qu'il est du devoir de tout membre de cette Chambre qui ont à cœur les vrais intérêts de la Province de s'unir et de faire tous leurs efforts pour former, en lieu et place du présent gouvernement une forte administration composée d'hommes qui, dans un esprit de conciliation, sera capable de proposer et de faire accepter par le peuple de cette Province un programme large et modéré de nature à faire face aux exigences de la situation, et d'hommes qui seront capables de s'assurer la confiance du pays et une bonne majorité constitutionnelle des représentants du peuple."

Ces résolutions de la part du Gouvernement et l'amendement proposé par M. Flynn ont provoqué des deux côtés de la Chambre de nombreux discours pendant deux longues séances, et le vote donné en cette circonstance a été défavorable au gouvernement.—35 ont voté pour l'amendement de M. Flynn et 29 appuyant les résolutions de l'Hon. M. Joly.

L'Hon. M. Joly considérant ce vote comme un vote de non confiance a placé la résignation de son cabinet entre les mains de Son Honneur le Lieutenant Gouverneur, tout en demandant une dissolution de l'Assemblée Législative, en vue d'un appel immédiat au peuple. Le Lieutenant-Gouverneur tout en acceptant la résignation du Cabinet Joly, pour des motifs qu'il a fait connaître à ses aviseurs, et que l'espace ne nous permet pas de publier ici, n'a pas cru dissoudre le Parlement actuel, et a confié à l'Hon. M. Chapleau la tâche de former un nouveau Cabinet.

Voici comment ce ministère est composé :

L'Hon. M. Jean-Adolphe Chapleau, député de Terrebonne, Premier et Ministre des Travaux Publics ;
L'Hon. M. Joseph-Gibb Robertson, député de Sherbrooke, Trésorier ;

L'Hon. M. John-Jones Ross, conseiller législatif pour la division Shawinigan, Président du Conseil Législatif ;

L'Hon. M. Louis-Onésime Lorange, député de Laval, Procureur-Général ;

L'Hon. M. William-Warren Lynch, député de Brome, Solliciteur-Général ;

L'Hon. M. Edmond James Flynn, député de Gaspé, Commissaire des Terres de la Couronne ;

L'Hon. M. Etienne-Théodore Pâquet, député de Lévi, Secrétaire-Provincial.

Le 31 octobre, à trois heures et demie, Son Honneur le Lieutenant-Gouverneur s'est rendu à la Salle du Conseil Législatif, et a donné sa sanction à quatre-vingt cinq bills y compris celui des subsides.

Avant de clore la deuxième session du quatrième Parlement de la Province de Québec, Son Honneur a prononcé le discours suivant :

Honorables Messieurs du Conseil Législatif ;

Messieurs de l'Assemblée Législative.

Je suis heureux de voir qu'en conformité de mon message au Conseil Législatif en date du treize septembre, l'harmonie est rétablie entre le Conseil Lé-

gislatif et l'Assemblée Législative, et j'espère que la bonne entente continuera à régner entre les deux branches de la Législature.

Je vous félicite en même temps sur l'application et l'assiduité avec lesquelles vous vous êtes occupés des mesures qui vous ont été soumises.

Messieurs de l'Assemblée Législative,

Je vous remercie de la libéralité avec laquelle vous avez voté les subsides et je verrai à ce que le meilleur usage soit fait des sommes mises à la disposition du gouvernement.

Honorables Messieurs du Conseil Législatif,

Messieurs de l'Assemblée Législative,

Acceptez les vœux que je forme pour votre bonheur et celui de vos familles et pour le maintien de la paix et de l'harmonie nécessaires au progrès véritable d'une nation.

Alors l'Honorable Orateur de cette Chambre dit :

Honorables Messieurs du Conseil Législatif,

Messieurs de l'Assemblée Législative,

C'est la volonté et le désir de Son Honneur le Lieutenant-Gouverneur que ce parlement provincial soit prorogé à mercredi, le dixième jour de décembre prochain, pour être ici tenu, et ce parlement provincial est en conséquence prorogé à mercredi, le dixième jour de décembre.

Convention nationale de 1880.—La ville de Québec vient de former le projet de chômer la fête de St. Jean-Baptiste, au mois de juin prochain, avec une pompe et un éclat inaccoutumés. Les tronçons épars de la famille canadienne devront pour une journée ou deux venir se grouper autour de la vieille souche implantée sur nos rives, par l'illustre Champlain. Ce sera une démonstration imposante, une affirmation vigoureuse de la force et de la vitalité de notre race sur le sol d'Amérique, en même temps qu'une fête de famille où les cœurs en battant à l'unisson pourront épancher leur joie, leurs peines et leurs espérances de Canadiens. Pour les uns, il y aura le bonheur de revoir le foyer natal après une longue absence ; pour les autres, un religieux sentiment de vénération pour le berceau de notre nationalité ; pour tous, l'occasion de manifester un sincère attachement au drapeau de la patrie, de retremper son courage, par les souvenirs et les exemples glorieux du passé, et de prendre un essor plus vigoureux dans les voies de l'avenir.

Les citoyens de Québec se réunissaient donc dimanche, 26 octobre dernier, afin d'adopter des résolutions propres à assurer le succès de leur patriotique dessein. Huit à dix mille personnes étaient présentes, et toutes d'un commun accord ont acclamé avec enthousiasme la proposition d'inviter toutes les sociétés St. Jean-Baptiste des États-Unis et du Canada, à venir prendre part à la démonstration du 24 juin prochain.

De patriotiques discours ont été prononcés par le président de la société St. Jean-Baptiste de Québec. M. J. P. Rhéaume, l'Honorable M. Chapleau, M. Ch. Langelier, L. G. Desjardins, J. Norbert Duquet, J. B. Caouette, Alphonse Pouliot et le Dr. Fiset.

La convention devra avoir lieu le lendemain de la fête proprement dite. L'on se propose d'y discuter et d'y résoudre des questions de la plus haute impor-

tance pour la nationalité, entr'autres celle du patronage et de la distribution des emplois publics, en cette province. Suivant toute probabilité on agitera aussi la question de la colonisation. Un des orateurs, M. le Dr. Fiset, a fait ressortir en termes heureux, l'importance de ce sujet pour tous les canadiens, en disant que la société de colonisation de Québec ne devrait pas former un corps séparé de la société St. Jean Baptiste, mais se fondre avec elle et compter autant de membres que cette dernière — A. T.

Voici les résolutions qui ont été adoptées :

Résolu. — " Que les citoyens de Québec ont appris avec une vraie satisfaction, la détermination prise par la Société St. Jean-Baptiste de Québec, d'inviter pour la célébration de la fête de notre glorieux patron, le 24 juin prochain, les différentes sociétés nationales du Canada et des États-Unis et de tenir ensuite, à l'exemple de celle qui a eu lieu à Montréal, en 1874, une grande convention où seront discutées les questions les plus importantes pour la nationalité canadienne-française, et que cette assemblée exprime le désir que tous les citoyens de Québec rivaliseront de zèle, afin d'assurer à cette œuvre patriotique qui doit produire en même temps les biens les plus avantageux pour cette ville, en particulier, le plus grand succès possible.

Résolu — " Que le projet de réunir à Québec pour la célébration de la St. Jean Baptiste, le 24 juin prochain, les différentes sociétés nationales disseminées dans toute la Puissance du Canada et des États-Unis doit produire les résultats les plus désirables pour le pays en général et cette ville en particulier, et qu'il est du devoir et de l'intérêt de messieurs les marchands industriels et autres chefs d'établissements, qui ont à cœur l'avenir de la race canadienne française de prendre, de suite, l'engagement d'accorder pour la circonstance, au moins un jour de congé à leurs employés respectivement afin de leur permettre de prendre une part active à cette grande démonstration.

Le programme de la fête a été élaboré par M. J. N. Duquet, commissaire-ordonnateur, et le Comité de Régie en a accepté tous les détails; plusieurs comités ont été nommés pour en assurer le succès. On informe que près de vingt-cinq sociétés St. Jean Baptiste, tant du Canada que des États-Unis ont promis leur concours à cette grande manifestation nationale; on est en voie même de former dans plusieurs de nos grandes paroisses de nouvelles sociétés St. Jean-Baptiste qui tiendront à y envoyer des délégués.

Société coopérative de colonisation de Montréal. — Ayant publié sous ce titre dans la *Gazette des Campagnes* un communiqué qui nous a été adressé, nous croyons nécessaire de publier aussi les observations qui ont été faites touchant cette importante question, dans le journal *Le Nord*. Voici ce que nous lisons dans le numéro du 30 octobre dernier :

Il paraît qu'une société de colonisation de ce nom est en voie de formation à Montréal. C'est du moins ce qu'il faut conclure du *Communiqué* qui a paru sur *La Patrie* du 27 courant et sur certains autres journaux.

Jusqu'à présent cette société ne paraît avoir eu qu'un objectif sérieux : obtenir les vingt mille piastres promises par le gouvernement pour aider les sociétés de colonisation.

L'auteur du communiqué de *La Patrie* se plaint de l'obligation où se trouve, par la loi, la société coopérative de posséder un montant de souscription de \$40,000 pour avoir droit aux \$20,000 votées par les chambres. Nous trouvons nous, que cette condition, très sage, comporte la seule garantie que nous ayons que l'argent du gouvernement ne tombera pas dans les mains de spéculateurs sans vergogne sous le prétexte de faire avancer la colonisation.

L'auteur du communiqué prétend que des *souscriptions importantes* ont été versées dans la caisse de la société coopérative. C'est bien vague. La société de colonisation du diocèse de Montréal elle aussi, a eu des souscriptions; elle n'en fait mystère à personne; au contraire, elle les publie afin de stimuler le zèle public et de mettre les souscripteurs à même de juger des progrès obtenus au moyen de leur souscription. Pourquoi la société coopérative n'en ferait elle pas autant ?

L'auteur du communiqué fait une mauvaise action en essayant de soulever les préjugés des ouvriers de Montréal et de Québec contre le parlement parce que la société coopérative ne peut pas toucher l'octroi de \$20,000 aux termes de la loi. Il prétend que la souscription de \$80,000 exigée pour avoir droit au déboursement de l'octroi de \$40,000 est impraticable. Nous prétendons, nous, que le parlement serait inexcusable d'aliéner tout un township du domaine public en faveur d'une société de colonisation quelconque et de lui mettre dans les mains une somme de \$40,000 sans avoir aucune garantie que ces sacrifices énormes tourneront au bénéfice de la colonisation.

Le lot défriché, la maison et la grange toutes construites que la société coopérative offre au colon à la charge par ce dernier de défricher un lot qu'il ne doit pas conserver, nous fait l'effet d'un château en Espagne des mieux réussis. Ce système, s'il était exécutable, serait encore très mauvais en ce qu'il détruirait l'esprit d'initiative chez les colons. Il faut ne pas connaître du tout ce qu'est l'ouverture d'une terre et ce que les premiers défrichements, pour être profitables, exigent de soins incessants et de travail énergique, pour croire un seul instant que ce travail peut se faire convenablement et avec profit par un autre que par celui qui doit en profiter. L'auteur du communiqué reste muet sur les moyens à prendre pour faire les premières bâtisses et les premiers défrichements exigés par son système de colonisation. Ce détail méritoit pourtant d'être éclairci.

Après avoir énuméré les travaux que la société coopérative devra exiger des colons pour se rembourser des avances qu'elle leur fera, l'auteur ajoute naïvement : " On s'étonne peut-être que les colons puissent " faire autant d'ouvrage en deux ans " et il croit faire cesser cet étonnement, en nous disant que les ouvriers de Montréal ont plus d'enfants, sont plus intelligents, possèdent plus d'aisance et sont de meilleurs défricheurs que les colons pris dans la classe agricole.

En effet, on aurait lieu d'être étonné si les colons, dans les conditions où veut les mettre la société coopérative, pouvaient faire tout le travail qu'on se propose d'exiger d'eux, et cet étonnement serait loin de diminuer si les colons que la société veut favoriser, s'acquittaient de ce travail mieux que les colons ha-

bitnés à l'agriculture dès l'enfance.

A parler franchement, même en supposant les meilleures intentions du monde à ceux qui forment ou veulent former la société coopérative de colonisation, nous ne voyons pas du tout l'avantage de cette société. Il existe déjà, sous le patronage du clergé, une société de colonisation qui répond parfaitement aux besoins du pays. Cette société offre des garanties de désintéressement qu'aucune autre ne pourrait offrir ; elle a déjà trouvé moyen de construire des chapelles et d'établir des prêtres, sur les terres du gouvernement, pour les besoins des colons. Que le gouvernement seconde ces efforts en faisant faire les arpentages et les chemins nécessaires pour l'établissement des terres incultes, et la colonisation marchera à pas de géants.

Dans tous les cas, nous espérons que le parlement ne changera rien aux conditions de l'obtention de l'octroi de \$20,000. Les octrois pour aider les colonisation sont assez rares pour qu'au moins on ait le soin d'en disposer d'une manière sûre et convenable.

CAUSERIE AGRICOLE

DU DRAINAGE.

On sait généralement que le mot *drainage* signifie plus particulièrement *assainissement des terres*, mais on ne sait pas assez que les bienfaits du drainage des terres peuvent se résumer ainsi :

10. Sols compacts devenant d'une nature plus facile et plus économique à cultiver ;
20. Jachères proscrites et inutiles presque partout ;
30. Graines plus assurées dans leur germination et ses suites ;
40. Sarclages moins dispendieux ;
50. Récoltes plus hâtives ;
60. Moissons plus abondantes et de meilleure qualité.
70. Climat plus sain et moins de brouillards.

Ces avantages considérables sont obtenus dans les terrains humides, moyennant une faible dépense comparativement aux avantages que l'on en retire : dépense que l'on peut réduire quand on a à proximité des cailloux qui peuvent servir avantageusement à remplacer les tuyaux en terre cuite, susceptibles de se déranger dans certaines terres.

Le drainage ou dessèchement est une opération introduite dans la pratique de l'agriculture pour la fécondation des terres surchargées d'humidité et dépourvues d'aération. On écoule les eaux surabondantes du sol au moyen de tuyaux placés en terre ou même de simples tranchées. Ainsi on creuse des fossés assez larges et aussi profonds que possible aboutissant à un canal collecteur plus profond encore, puis des tranchées secondaires moins profondes et moins larges, à peu près perpendiculaires aux précédentes, selon la nécessité de la pente.

Tout écoulement donné aux eaux est un drainage. Le drainage est une opération qui a rendu et qui rend encore de bien grands services à l'agriculture. Combien de terrains humides, froids, tout-à-fait incultes, qui n'avaient jamais rien produit, donnent aujourd'hui de très-belles récoltes pour les avoir drainés. Le drainage a un double avantage : améliorer le terrain et l'état sanitaire du lieu où il est pratiqué.

Les moyens d'assainir un sol sont connus de temps immémorial.

Il y a environ 1800 ans, Calumelle écrivait :

“ Si le champ est humide, on le desséchera au moyen de fossés qui recevront les eaux surabondantes. Nous connaissons deux sortes de fossés : ceux qui sont cachés et ceux qui sont couverts. Dans les terrains compacts et argileux, on préfère ces derniers ; mais partout où la terre est moins dense, on en creuse quelques-uns d'ouverts, et les autres sont recouverts, de manière que les derniers s'écoulent dans les premiers... Pour les fossés couverts, on creuse une sorte de sillon à la profondeur de trois pieds ; quand on les a remplis à moitié avec de petites pierres ou du gravier pur, on finit de les combler avec une partie de la terre qu'on en avait tirée. Si l'on n'a à sa disposition ni caillou ni gravier, on formera comme un câble de sarments liés ensemble, assez gros pour occuper le fond de la fosse qui en est la partie la plus étroite, et dans laquelle on le presse et l'adapte ; puis on recouvrira les sarments avec des ramilles de pin, ou, à leur défaut, avec des feuillages quelconques, que l'on pressera fortement avec le pied, et sur lesquels on répandra de la terre. Après cette opération on établira, sur deux extrémités du fossé, comme on le fait pour les petits ponts, deux pierres seulement, comme deux piles sur lesquelles on placera une troisième pierre, afin que cette construction soutienne les bords et empêche qu'il n'y ait encombrement par l'effet de la chute et de la sortie des eaux.”

Palladius qui, selon toute apparence, vivait il y a 1400 ans, écrivait de son côté :

“ Labourez aussi maintenant les champs gras et fertiles en herbes. Mais si vous voulez remuer des terres incultes, examinez si elles sont sèches et humides, couvertes de bois ou de gazon, d'arbrisseaux ou de fougères. Si elles sont humides, desséchez les en les entrecoupant partout de tranchées. On connaît les tranchées apparentes ; voici comment on fait celles qui sont cachées : Traversez un champ de tranchées qui aient trois pieds de profondeur ; ensuite, remplissez-les à moitié de petites pierres ou de gravier, et remettez de niveau avec la terre enlevée. L'extrémité de ces tranchées aboutira par un plan incliné à une tranchée apparente : l'eau s'écoulera ainsi, et il n'y aura pas de terrain perdu. Si vous manquez de pierres, étendez au fond de la paille, des sarments de toutes sortes de broussailles.”

Dans les sols argileux et en général dans tous les sols humides, la surabondance d'eau gâte le sol, lui enlève une partie de sa faculté productive, en s'opposant à la décomposition convenable des engrais en les empêchant de se réchauffer, et en mettant les plantes dans une situation défavorable à leur croissance. Ces terres ont besoin d'être assainies, et c'est la meilleure amélioration que l'on puisse leur donner. Sans cet assainissement, tous les autres perfectionnements, toutes les fumures les plus riches n'ont que des effets fort restreints.

Il existe une troisième catégorie de sol plus humide encore que les précédents : ce sont les marais. Dans ces terrains, l'humidité est tellement abondante, qu'aucune de nos plantes cultivées ne sauraient y croître ; on y rencontre aussi quelques végétaux de mauvaise

qualité, tels que le jonc et autres.

On rencontre encore dans quelques localités d'immenses étendues de terrains complètement impropres à l'agriculture par une surabondance d'humidité; alors la nécessité de l'assainissement est encore plus grande que dans les cas précédents, car dans ce cas il y a une question d'économie en même temps qu'une question hygiénique.

L'assainissement des marais est un bienfait pour un pays où ils trouvent en grand nombre, parce qu'il livre à la culture des sols jusqu'alors improductifs, et fait disparaître en même temps une cause incessante de maladies, souvent mortelles; car dès que la température s'échauffe, il s'élève de tous les marais des odeurs pestilentielles produites par les matières végétales et animales en décomposition et qui sont portées autour de ces marais dans un rayon fort étendu.

Avant d'entrer dans d'autres détails, il importe de connaître ce que nous entendons par terre sèche, terre froide, terre humide et terre marécageuse. Pour le cultivateur praticien, ces quatre doses différentes d'humidité sont faciles à distinguer. Cependant pour l'agronome la seule indication de l'expérience ne lui suffira pas; il lui faut quelque chose de plus précis, afin de pouvoir baser sûrement ses calculs. Aux yeux de cet agronome, les quatre espèces de terre qui viennent d'être énumérées possèdent des doses différentes d'humidité parfaitement calculées.

Ainsi la terre sèche n'est pas, comme le mot semblerait l'indiquer, une terre dépourvue d'humidité; elle contient toujours une petite quantité d'eau. On lui donne ce nom de terre sèche, parce que la quantité d'eau qu'elle contient n'est pas suffisante; ce n'est qu'une richesse relative. Si à un pied de profondeur dans le sol la terre possède dix par cent d'eau, elle est sèche; si à la même profondeur elle possède dix-huit à vingt par cent d'eau, elle est fraîche; si toujours à la même profondeur elle montre à l'analyse vingt cinq par cent d'eau, elle est humide et en même temps elle sera froide si cette eau n'a pas d'écoulement, si elle est stagnante dans la couche inférieure. Enfin lorsqu'une terre est couverte d'eau une grande partie de l'année et qu'elle ne se dessèche que pendant les grandes chaleurs de l'été, on dit qu'elle est marécageuse.

L'assainissement d'un sol exige des travaux différents, suivant la situation du terrain et les causes qui ont produit l'humidité que l'on veut faire disparaître. Quand cette humidité provient simplement des eaux de pluie que rencontre un sol ou un sous sol imperméables et qui ne peuvent s'écouler qu'avec une grande difficulté, l'assainissement n'exige pas de grands travaux, pourvu que la pente du sol soit convenable. Mais si l'humidité est produite par des sources qui surgissent du fond, ou par l'infiltration des eaux des terrains environnants, ce qui a lieu quand la pièce de terre est dans un bas fond, l'écoulement de ces eaux exige des travaux coûteux qu'un particulier ne pourrait seul entreprendre.

Quelque soient les travaux exigés pour l'assainissement d'un terrain, l'importance de l'opération est toujours incontestable, que ce terrain soit marécageux ou simplement humide. Le fait seul de les assainir est une source de profit élevé, et les capitaux que l'on

place à de semblables opérations, doivent être considérés être placés à gros intérêt, et ces intérêts reviennent tous les ans par un rendement plus abondant en toutes espèces de produits végétaux; par ce la même qu'on assainit un terrain trop humide, on augmente la faculté productive du sol, en faisant disparaître les causes d'une faible production.

Tous les cultivateurs comprennent la nécessité de bien égoutter la terre; tous savent que le sol dans lequel l'eau resté stagnante est un sol à peu près perdu pour la culture; on sait encore que le séjour de l'eau sur un champ, même seulement pendant quelques jours, est une des plus grandes causes d'infertilité; les prairies, les pâturages, les champs cultivés, sont tous affectés par la présence de l'eau stagnante; tous les cultivateurs voient leurs produits diminuer dans une forte proportion lorsque leurs champs ne sont pas suffisamment égouttés. Ces faits sont frappants, on en voit tous les jours les conséquences désastreuses; cependant il est bien peu de cultivateurs qui prennent les moyens d'empêcher la stagnation de l'eau.

La plupart des propriétaires de terres fortes négligent de donner aux eaux de pluies l'écoulement nécessaire; on laboure, on sème, on engraisse même quelquefois ces terres, mais on oublie toujours de les assainir. De nombreux champs sont plus élevés sur le bord que vers le milieu, et les fossés de séparation sont quelquefois insuffisants pour soutirer l'eau de ces champs; ailleurs on a déposé sur le bord des fossés la terre provenant du creusement et là elle forme un rempart qui souvent rend inutiles les fossés eux-mêmes. Quelques cultivateurs intelligents ont reconnu les inconvénients résultant de la présence de ces levées et les ont fait disparaître pour combler les parties basses de leurs terrains, et, à leur grand étonnement, ils ont pu se convaincre que non-seulement leurs champs s'égouttaient, mais que cette terre transportée, tout en nivelant le terrain, agissait comme engrais parfait. Ils ont admis la justesse de ce procédé sachant d'avance que la curure des fossés comprend la terre la plus riche du champ.

L'égouttement d'un terrain n'a pas seulement pour effet de faire disparaître l'humidité surabondante, ce qui serait déjà suffisant pour engager le cultivateur à exécuter tous les travaux nécessaires pour atteindre ce but, mais il a encore des effets indirects dont l'influence est très-sensible: l'égouttement d'un terrain réchauffe le sol, permet à l'air un accès plus facile, diminue la tenacité de ce sol et procure aux plantes une végétation plus en conformité avec leurs besoins.

La présence de l'eau stagnante dans une terre est, comme l'on sait, une cause incessante de refroidissement, parce que cette eau en s'évaporant enlève au sol une partie de sa chaleur; l'eau est encore un mauvais conducteur de la chaleur, et quand un sol est noyé il ne se réchauffe plus, même au contact d'un soleil ardent.

Les engrais se décomposent complètement quand ils sont sous l'eau et ne peuvent se transformer en principes assimilables, et alors les plantes vivent misérablement à côté de la richesse.

Une terre argileuse où l'eau séjourne et qui n'offre aucun moyen d'écoulement à cette eau se durcit extraordinairement en se desséchant; l'eau ne s'évapo-

raint pas ne laisse aucun vide après elle, l'argile se rétracte et devient une masse compacte aussi dure que la brique, et alors l'air si indispensable à la végétation ne peut avoir aucun accès dans ce sol durci.

(A suivre.)

Conservation des pommes de terre contre la pourriture.

Voici un nouveau moyen qui a été employé avec succès :

Déposez vos pommes de terre dans un lait de chaux, après avoir été préalablement bien lavées. Elles doivent rester immergées pendant quatre heures ; au bout de ce temps on doit les retirer et les mettre sur un plancher bien aéré ; et vingt quatre heures après on peut les mettre en tas de la manière ordinaire et dans un lieu sec. Le lait de chaux a le double avantage de préserver de la maladie les pommes de terre saines et d'arrêter le mal quand elles sont atteintes. Les pommes de terre parfaitement saines ne sont nullement altérées par cette opération si simple.

Il est donc à désirer que ce procédé soit mis en usage partout où l'on a à craindre la pourriture des pommes de terre, et nous avons la certitude que tous les cultivateurs s'en trouveront bien, car les dépenses de cette opération s'évaluent à un chiffre bien minime.

Conservation des pommes de terre pour semence.

Voici dans ce cas comment on opère :

Aussitôt la récolte des pommes de terre terminée, on fait le choix de sa semence en réservant celles qui sont entièrement saines ; celles-ci au lieu d'être mises en tas dans la cave ou un cellier, comme la provision à consommer, sont placées dans un appartement où elles puissent être exposées à l'air et à la lumière et étendues sur le plancher. Pendant ce temps, les tubercules exposés à l'air et à la lumière verdissent et perdent leur eau de végétation tout en restant très-fermes. A l'époque des froids il faut fermer les fenêtres et rassembler les tubercules sans les déplacer et on les couvre de paille pour éviter la gelée. Par cette méthode, les germes ne se développent pas à contre-saison et les tubercules restent sains. Nous croyons que c'est le meilleur mode de conservation.

Du labourage et de l'écobuage.

Le labourage mélange la terre, la divise et l'ameublir. Il mélange les parties que la récolte a appauvries avec celles qui sont restées à peu près intactes. En divisant la terre, il donne accès à l'eau et à l'air et permet aux plantes d'absorber plus facilement, dans tous les points du sol ainsi imprégnés, les éléments qu'il recèle et qu'il retient avec une assez grande force. L'air hâte en particulier la décomposition des matières organiques provenant des engrais et des débris laissés par les cultures précédentes ; de plus, l'air qui pénètre dans le sol ameublir, c'est-à-dire divisé et soulevé par la charrue, exerce par lui-même sur les racines une influence salutaire dont elles ne peuvent pas plus se passer que les tiges et les feuilles. On peut dire qu'un champ labouré est plus apte à profiter des substances diverses qui forment le contingent de l'air dans l'alimentation des plantes. Il

convient donc d'apporter à ce genre d'opération tout le soin possible, et rien d'étonnant que nous voyions plusieurs de nos sociétés d'agriculture offrir des prix pour le meilleur labour.

Nous devons faire remarquer que les labours faits avant l'hiver opèrent d'autant mieux la division du sol, que l'effet de la charrue est complété en cela par l'effet du gel et du dégel.

L'écobuage, ou l'usage de brûler la terre, produit des effets comparables à ceux du labourage. Il divise et ameublir, et par conséquent favorise toutes les actions de l'air sur le sol et sur les plantes. Il convient aux terres fortes et compactes. Il est tout bénéfice quand on le pratique sur des terrains marécageux ou couverts de mauvaises herbes et plantes ligneuses, parce qu'alors il permet de livrer à la culture des terrains jusqu'alors incultes et leur donne comme engrais les cendres des plantes inutiles que l'on brûle.

Dans tous les cas, en brûlant la terre on détruit les mauvaises herbes et les insectes dont les éléments profitent aux récoltes suivantes. De plus, la chaleur produit un effet chimique sur l'argile, l'argile est insoluble et la silice qu'elle contient ne saurait pénétrer dans les plantes ; mais l'argile chauffée au rouge est tellement modifiée, que la silice se laisse dissoudre par l'acide carbonique et les autres acides qui proviennent de la décomposition des débris végétaux, et devient ainsi capable de concourir à la végétation des céréales.

Engrais-os.

Dans nos fermes, les cultivateurs jettent les os, et pourtant les os sont un très-bon engrais. Voici trois moyens de mettre à profit cet engrais :

Dans une cour retirée, à l'abri des vents et de la pluie, on place une tonne en bois ou un récipient quelconque ; là on jette tous les os recueillis dans l'exploitation ; on les recouvre ensuite avec de l'acide muriatique étendu d'un volume égal d'eau. Après quelques jours les os sont réduits en pâte.

Ou bien on recouvre les os d'une couche de crottin de cheval : les os tombent par ce moyen en poussière.

Ou bien si on a à sa disposition une fosse à purin, on jette les os dedans. Il a été rapporté qu'un cheval abattu, jeté dans une fosse à purin, après six mois ne présentait plus que quelques fragments des gros os.

Culture améliorée.

Toutes les industries marchent avec le progrès ! Qui voudrait le nier, surtout lorsqu'autour de nous on a créé tant d'industries nouvelles, où l'on importe ou même l'on fabrique de ces instruments qui accomplissent le travail mieux et plus rapidement ? Le progrès doit se faire sentir aussi dans nos cultures, et le cultivateur, à peine de ne retirer de ses champs qu'une récompense minime, doit savoir comprendre que nous devons cultiver mieux et autrement qu'on ne cultivait il y a longtemps. Et le progrès vous gagne malgré vous, dirons-nous aux routiniers ; vos animaux sont meilleurs, vous labourez plus profond, vous mettez plus d'engrais et vous faites plus de prairies, tout cela est un progrès ; mais vous pouvez faire mieux encore. Mettons-nous à l'œuvre.

Nécessité d'avoir des étables saines.

Dans notre dernière *causerie*, nous avons pu nous convaincre de la nécessité d'une bonne hygiène pour les animaux. Le dialogue suivant entre un cultivateur et son voisin pourrait être un sujet de réflexion pour les indifférents à cet égard :

Un fermier avait perdu une vache et son voisin lui en demande la cause.

Le fermier.—Ne voyez-vous pas de jeunes hommes qui tous les jours disparaissent de ce monde ?

Le voisin.—C'est vrai.

Le fermier.—Eh bien, les animaux sont comme les hommes, ils meurent sans qu'on sache pourquoi.

Le voisin.—Cultivez-vous des salades ?

Le fermier.—Oui.

Le voisin.—Ne remarquez-vous pas quelquefois des plants qui se fanent et qui meurent sur pied à côté d'autres qui sont verts et qui poussent à merveille ?

Le fermier.—Oui.

Le voisin.—Et d'où vient cela ?

Le fermier.—C'est que le ver blanc a mangé la racine.

Le voisin.—Eh bien, je dirai comme vous, les plantes ressemblent aux animaux : si vous pouviez détruire les vers blancs et autres insectes qui font périr vos salades, elles viendraient parfaitement ; de même aussi vos animaux ne meurent pas dans toute la vigueur de l'âge ou ne tombent pas malades sans une cause qui provient le plus souvent de votre faute : réfléchissez y jusqu'à ce que vous l'avez trouvée, afin de l'éviter une autre fois. Soyez convaincu que si vous cherchez avec persévérance, comme vous êtes très-intelligent, vous parviendrez à la découvrir, ou dans une mauvaise alimentation, ou dans le fait d'avoir laissé vos bêtes exposées à des refroidissements, de les avoir tenues dans un complet état de saleté, dans des écuries mal aérées, ou trop grandes ou trop petites, de les avoir soumises à des mauvais traitements ou à des excès de travail, etc., etc. Ces causes, si elles ne sont pas toutes immédiatement mortelles, amènent à un état souffreteux qui s'aggrave, et qui finit à la première circonstance par emporter le malade. Cherchez et vous trouverez, a dit la Sagesse ; nous pouvons ajouter : *Vous progresserez, vous améliorerez et vous serez plus heureux.*

Demandes de renseignements.

M. J. B. Lafleur, de St. Pie, comté de Bagot, nous demande si nous avons en vente de l'avoine de Norvège, blanche et noire ; il en voudrait acheter 3 minots de chaque espèce.—Nous ne faisons plus le commerce de grains. Ceux qui en auraient en vente pourraient informer M. Lafleur, en lui indiquant le prix par minot.

M. Benoit Dechêne, de St. Alexandre, nous prie de lui indiquer où il pourrait se procurer un bélier et une brebis de bonne race.—Il ne pourrait mieux faire qu'en s'adressant à M. Eugène Casgrain, de Plémet.—Pour ce qui est des bêtes à cornes et cochons de différentes races, nous recommandons tout spécialement la ferme de M. Atchez Mousseau, de Berthier en haut.

Choses et autres.

— L'engrais est un capital qui rend toujours proportionnellement à la mise de fonds, sans augmentation des frais accessoires.

Le fumier amène le fumier en augmentant la quantité de fourrage.

La graisse amène la graisse en donnant des fumiers et des fourrages plus substantiels.

La pauvre agriculture amène nécessairement de pauvre bétail.

Tabac canadien.—La culture du tabac canadien est entrée dans une ère nouvelle qui promet avant peu de venir une source de revenu notable pour notre population. Déjà des échantillons de ce tabac exposés à plusieurs concours agricoles et industriels ont fait l'admiration de ceux qui les ont vus et ont mérité des éloges et des prix qui attestent de leur bonne qualité et de leur valeur.

Plusieurs personnes font une culture soignée du tabac et le résultat de leurs travaux, bien que les produits n'aient été exposés à aucun concours, est des plus satisfaisants.

Au nombre de ces personnes, nous nous permettrons de men-

tionner le nom de M. le notaire Gauvreau, de l'Île Verte. M. Gauvreau cultive le tabac avec un soin tout particulier et le produit de sa culture est assurément de bonne qualité. Nous avons vu de ce tabac et il a toute l'apparence et la couleur du meilleur tabac importé. L'arôme n'est peut-être pas aussi délicat que le tabac cultivé dans un climat plus chaud et plus favorable que le nôtre, mais il n'en est pas moins l'égal sinon le supérieur à celui de la généralité des différentes qualités de tabac qui sont le plus en usage et dont le prix est beaucoup plus élevé que ne l'est celui du meilleur tabac canadien. Celui que M. Gauvreau a récolté est, comme nous venons de le dire ci-haut, de bonne qualité. La dernière récolte de ce monsieur a produit 250 livres de tabac. Les pieds avaient environ 5 à 6 pieds de haut et les feuilles mesuraient 25 à 30 pouces de large.

On dit, et même un ex-ministre fédéral de notre province l'a déclaré dans la chambre des communes, que notre climat n'est pas favorable à la culture du tabac. Cette assertion tout-à-fait hasardée est démentie tous les jours par les faits. Il est raisonnable de croire que ce dit-on : que nous ne pouvons produire de bon tabac, vient du fait que la plus grande partie de ce produit n'est pas de bonne qualité ou d'assez bonne qualité pour trouver un prix rémunérateur sur notre marché. Ceci dépend, croyons-nous, du peu de soin, ou plus exactement du manque de soin que les cultivateurs apportent à la culture de cette plante, et de leur négligence à ne pas semer que de la graine pouvant donner un bon produit. De plus, on fait peu de cas de la préparation que l'on doit donner au tabac afin d'en faire un bon produit et de lui enlever l'odeur plus ou moins agréable qu'il exhale. Que l'on y mette plus de soin, plus d'attention et que l'on ne se rende coupable d'aucune négligence et, d'après l'expérience acquise, on a la certitude que le succès ne fera pas défaut.

Clôture durable.—Voulez-vous avoir une clôture durable ? Ayez soin de bien blanchir à la chaux la pointe de vos pieux avant de les enfoncer en terre.—*La voix du Peuple.*

Gain en faveur des cultivateurs par la hausse du beurre et du fromage.—Par suite de la hausse sur le beurre et le fromage, et comme l'exportation annuelle de ces deux articles s'élève à \$6,500,000 environ, on anticipe que les cultivateurs feront cette année un gain supplémentaire d'à peu près un million de piastres, à cause de l'augmentation du prix sur ces deux produits de la ferme.—*Le Nouveau Monde.*

RECETTES

Contusions guéries par l'huile d'olives.

L'huile d'olives si avantageusement employée contre les brûlures, rend les plus grands services dans toutes les contusions, aux entorses avec ou sans épanchement sanguin, compliquées ou non de plaies. Il suffit de faire une onction avec de l'huile d'olive sur toute la surface lésée. On la recouvre ensuite d'ouate que l'on recouvre elle-même d'huile d'olives du côté en contact avec la peau ; et l'on maintient le tout avec du taffetas gommé. Après vingt-quatre heures de repos on renouvelle le même pansement ; s'il reste encore du gonflement.

Remède contre les contusions meurtrissures.

Prenez : résine, graisse douce, queues de poireaux pilées ; de chaque espèce, une quantité égale. Faites fondre la résine et la graisse, après quoi, ajoutez les queues de poireaux pour en faire un onguent. On conserve dans un vase pour s'en servir au besoin ; on en étend sur la plaie, qu'on a soin ensuite de recouvrir d'un linge.



SOUMISSIONS.

DES SOUMISSIONS seront reçues à ce département, à Ottawa, jusqu'au 20 NOVEMBRE PROCHAIN, pour la construction d'une tour de phare, *LIGHT HOUSE TOWER*, y compris résidence, entrepôt, magasin d'huile, dépendances, etc., sur la Pointe Fame (*Fame Point*), comté de Gaspé, Québec.

Les plans et spécifications peuvent être examinés, et l'on peut se procurer des formules de soumissions en s'adressant aux contracteurs, à ce Département ici, ou à l'Agence de ce département à Québec, ou au Bureau de l'Agent et Inspecteur de la Police Rivaraine à Montréal.

Les soumissions doivent être adressées au soussigné et endossées "Soumission pour le Phare de Pointe Fame."

WM. SMITH,
Député Ministre de la Marine.
Département de la Marine,
Ottawa, 23 octobre 1879.

LE MEILLEUR JOURNAL ! ESSAYEZ-LE ! !

IL EST MAGNIFIQUEMENT ILLUSTRÉ.

35^{me} année.

THE SCIENTIFIC AMERICAN.

LE SCIENTIFIC AMERICAN est un grand journal anglais hebdomadaire de première classe contenant seize pages, imprimé avec soin et abondamment illustré de splendides gravures représentant les inventions les plus récentes dans les arts et les Sciences. Il contient aussi des informations récentes sur l'Agriculture, l'Horticulture, sur l'Hygiène, les Progrès de la médecine, les Sciences Sociales, l'Histoire Naturelle, la Géologie et l'Astronomie. On trouvera dans le *Scientific American* les écrits les plus précieux et les plus pratiques venant d'écrivains distingués dans toutes les branches de la science.

Conditions : \$3.20 par an ; \$1.60 pour six mois y inclus le postage. Pour une seule copie 10 centins. On le trouve chez tous les vendeurs de Papiers-nouvelles. On peut payer par ordre postal adressé à MUNN & Co. Editeurs, 37 Park Row New-York.

PATENTES. En rapport avec le *Scientific American* M. MUNN & Co., sont sollicitateurs de Patentes américaines et étrangères. Par 35 années de travail, ils ont fondé l'établissement le plus considérable du monde. Les patentes sont obtenues aux meilleures conditions. Un avis spécial annonçant l'objet patenté par l'entremise de cette Agence est publié dans le *Scientific American*, avec le nom et la résidence du propriétaire de la Patente. Vu l'immense circulation du journal, l'attention publique est attirée sur l'utilité de l'objet patenté et en facilite la vente ou l'introduction.

Toute personne qui a fait une découverte ou une invention nouvelle peut s'assurer sans aucune dépense, s'il y a une probabilité qu'il puisse obtenir une patente, en écrivant à Munn & Co. Nous envoyons aussi, sans charge, notre livre manuel relatif aux lois des patentes, aux brevets, au Caveat, aux marques commerciales, leur coût et la manière de se les procurer, avec les informations nécessaires pour se procurer les brevets sur inventions. Adressez-vous soit pour le journal soit pour matières relatives aux patentes à

MUNN & Co., 37 Park Row, New-York.

Apprentis demandés.

DEUX jeunes gens actifs et désireux d'apprendre la typographie, trouveront de l'emploi à l'atelier typographique de la *Gazette des Campagnes*. Pour conditions s'adresser à

FIRMIN H. PROULX,
Ste. Anne de la Pocatière.



Élargissement du Canal Welland.

Avis aux Contracteurs.

DES SOUMISSIONS CACHETÉES adressées au soussigné et marquées, "Soumissions pour le canal Welland" seront reçues à ce bureau jusqu'à l'arrivée des milles de l'Est et de l'Ouest, vendredi le 14 Novembre prochain pour le creusement et le parachèvement de cette partie du Canal Welland qui se trouve entre Ramey's Bend et le Port Colborne, connue

comme étant les sections Nos. 33 et 34, comprenant la plus grande partie de ce qui est appelé "Rock Cut."

Des plans montrant la position et les spécifications de l'ouvrage qui reste à faire, peuvent être examinés à ce bureau, ou au bureau de l'Ingénieur-Permanent, à Welland, le ou après le 4^{me} jour de Novembre prochain, où l'on peut se procurer des formes de soumissions imprimées.

Les Entreponeurs devront se rappeler que les soumissions ne seront pas prises en considérations, à moins qu'elles ne soient strictement faites d'après les formes imprimées; et dans les cas de société, à moins qu'elles ne soient accompagnées de la signature de chaque membre de la société, de la nature de leur occupation, et la place de leur résidence respective; De plus les soumissions doivent être accompagnées d'un chèque de Banque acceptée, du montant de trois mille piastres pour la section No. 33, et quatre mille piastres pour la section No. 34; laquelle somme sera confisquée si la partie faisant la soumission refuse de passer le contrat pour l'exécution de l'ouvrage, au prix mentionné dans sa soumission.

Le chèque ou l'argent expédié, sera remis aux contracteurs respectifs dont les soumissions ne seront pas acceptées.

Pour assurer l'accomplissement fidèle du contrat, on exigera comme garantie un dépôt, en argent, du montant de cinq pour cent sur le montant total du contrat; la somme déjà expédiée avec la soumission fera partie de ce montant.

Quatre-vingt-dix par cent seulement, sera payé sur l'ouvrage, au fur et à mesure qu'il avancera, jusqu'à ce que l'ouvrage soit terminé.

Chaque soumission doit être accompagnée de la signature de deux personnes responsables et solvables, résidant dans la Puissance, prêtes à se porter cautions pour l'accomplissement de ces conditions, ainsi que de l'exécution de l'ouvrage compris dans le contrat.

Ce département ne s'engage pas cependant à accepter la plus basse soumission ni aucune d'elles.

F. BRAUN,
Secrétaire.

Département des Chemins de Fer et Canaux.
Ottawa, 25 octobre 1879.



CHEMIN DE FER CANADIEN DU PACIFIQUE.

SOUMISSIONS POUR TRAVAUX DANS LA COLOMBIE ANGLAISE.

DES SOUMISSIONS CACHETÉES adressées au soussigné et endossées: "Soumissions pour le chemin de fer du Pacifique," seront reçues à ce bureau jusqu'à midi de LUNDI, le 17^e jour de NOVEMBRE prochain, pour certains travaux de construction requis sur la ligne entre Yale et le lac Kamloops, dans les sections suivantes:

- Emroy Bar à Boston Bar..... 29 milles
- Boston Bar à Lytton..... 29 milles
- Lytton à Junction Flat..... 22 1/2 milles
- Junction Flat à Savona Ferry..... 40 1/2 milles

Les spécifications, devis, conditions du contrat, formules de soumissions, et tous autres renseignements peuvent être obtenus en s'adressant au bureau du chemin de fer du Pacifique à New-Westminster, Colombie-Britannique, et au bureau de l'Ingénieur en chef à Ottawa. Les plans et profils pourront être consultés à ce dernier bureau.

Aucune soumission ne sera considérée à moins qu'elle ne soit faite sur une des formules imprimées et que les conditions n'aient été remplies.

Par ordre,
F. BRAUN,
Secrétaire.

Département des chemins de fer
et canaux.
Ottawa, 3 octobre 1879.

PRIERE A NOS ABONNÉS DE PAYER AU PLUS TOT.